

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 20

Pouvoir : 9

Date de la convocation :
18 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Pierre-Jean GAUDILLERE et Tristan BATHIARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Gabriel THEULOT, Guy CANNESON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Amélie VION à Alain MERE, Didier PICARD à Florence PLISSONNIER, Richard MILON à Eric RICHARD, Virginie ERRARD à Brigitte MARTIN, Matthieu GRIVEL à Jérôme VINCENT, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Marie-Christine BOIREAU à Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL à Elise MARTIN.

Objet : Ouverture d'un compte au registre national des certificats d'économies d'énergies (compte EMMY)

Exposé :

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des instruments financiers de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Créé par les articles 14 à 17 de la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), il repose sur une obligation faite aux fournisseurs d'énergie (nommés les "obligés") de réaliser des actions en faveur des économies d'énergie. A défaut de satisfaire leurs obligations, les « obligés » ont la possibilité, soit d'acquérir les certificats manquants auprès d'un tiers, soit de s'acquitter d'une pénalité libératoire.

Ce dispositif CEE est ouvert aux collectivités territoriales : les CEE que celles-ci ont obtenus lors d'investissements favorisant les économies énergies, peuvent être cédés aux obligés. En contrepartie, elles perçoivent une valorisation de cette cession de CEE, laquelle est enregistrée au budget communal comme une ressource financière.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie, la ville de Saint-Rémy s'est ouvert des droits éligibles au dispositif. Ainsi, la seule opération de passage de l'éclairage public en LEDS a permis de générer une économie de 351 000 kwh valorisable en CEE.

Pour les valoriser en son nom propre, la collectivité doit s'inscrire au registre national des certificats d'économies d'énergie (www.emmy.fr). Cette plateforme permet de déposer ses dossiers de CEE, de les visualiser, les gérer et d'organiser leur vente.

Cette vente s'effectue sur un marché boursier dont les cours fluctuent régulièrement. Toutefois, les cours actuels nous permettent d'envisager une recette d'environ 100 000 €. Le prix définitif ne sera connu qu'au moment de la vente.

Visa :

Vu la Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique en ses articles 14 et 17,

Vu le code de l'énergie notamment ses articles L.221-1 à L.222-9,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le principe de valorisation des économies d'énergie par les CEE.
- PERMET l'ouverture d'un compte auprès du registre national des CEE (ww.emmy.fr).
- VALIDE la demande de CEE en nom propre pour les travaux éligibles réalisés par la commune.

- AUTORISE la cession au meilleur prix en fonction de la conjoncture du moment et du volume à vendre, conformément aux dispositions légales.
- IMPUTE les recettes correspondantes sur le compte nature 75888 « Autres produits divers de gestion courante ».

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire




Certifié exécutoire pour avoir été reçu à
la Sous Préfecture
le 26 SEP. 2024
et publié, affiché ou notifié
le 26 SEP. 2024
Florence PLISSONNIER
Maire


